

- Ils (elles) devront présenter un certificat de surclassement exceptionnel , ayant reçu l'aval du médecin fédéral national (voir Règlement National Cyclospor) .

Article 2

«Le Départemental et le Régional étant des épreuves qualificatives pour le National , les prétendants à la sélection doivent obligatoirement participer à ce Régional.

Article 3 – Engagements

- A adresser à Pascal DECOENE
33 rue de la Corvée 21910 NOIRON-SOUS-GEVREY
avant le 10 avril 2010

Aucun engagement individuel .

Engagements par club . Utiliser la fiche d'inscription jointe .

Article 3b – Tarifs des engagements

(Fixés par le Comité Régional)

- Adultes à partir de 17 ans (nés en 1992 et avant) : 8 €
- Jeunes 11 à 16 ans (nés de 1993 à 1998 inclus) : 4 €

Article 4 – Remise des dossards

- Dimanche 18 avril sur place
Gevrey-Chambertin (Chemin du Tacot)

- Les engagé(e)s devront présenter obligatoirement leur licence UFOLEP 2009/10 et leur carte «Compétiteur» 2010, homologuées depuis au moins 8 jours , complétées et signées .

- Les organisateurs se réservent le droit de **refuser le départ** aux compétiteurs qui ne présenteraient pas ces documents . **La décision sera prise par les Commissaires aux Règlements , et sans appel .**

Licence et carte seront restituées en échange du dossard .

Article 5 – Déroulement des épreuves

- Départ – Chemin du Tacot
- Circuit de 14,5 km

Heures de départ	Catégories	Temps et durée maximum autorisés pour le premier de la catégorie
10 h 00	Initiation Jeunes 10 ans et moins	Boucle de 500 m
10 h 30	Jeunes 11/12 ans Jeunes 13/14 ans <i>Championnat Régional</i>	Sur parcours adapté de 5 km 25 min 35 min
13 h 30	<i>Championnat Régional</i> Jeunes 15/16 ans Adultes Féminines 17 ans et + Adultes Masculins 17/18 ans Tandems Adultes Masculins 50 ans et + Adultes Masculins 19/29 ans Adultes Masculins 30/39 ans Adultes Masculins 40/49 ans	1 tour et 1 h 2 tours et 1h45 2 tours et 1h45 2 tours et 1h45 2 tours et 1h45 3 tours et 2 h 3 tours et 2 h 3 tours et 2 h

Article 6 – Tenue vestimentaire

- Voir Règlement National (Interdits : Maillots de groupes professionnels en activité – Maillots strictement publicitaires sans le nom de l'association – Maillots de Champion) .

Maillot de club obligatoire .

- Lors de la cérémonie protocolaire de remise des récompenses , la tenue « cycliste » est obligatoire (Maillot et cuissard) . Tout licencié ne portant pas cette tenue se verra refuser l'accès au podium .

Article 7 – Matériel

- Voir le Règlement National .

- « Oreillettes-radio » et tout moyen de communication interdits .

- Changement de vélo et de roue interdits .

Article 8 – Remises des récompenses suivies d'un Vin d'honneur :

12 h 00 : Catégories ayant participé le matin

16 h 00 : ESPACE CHAMBERTIN

Catégories ayant participé l'après-midi

. *Récompenses uniquement honorifiques*

. Souvenir à tous , y compris à ceux qui ont abandonné.
(Seuls les concurrents assistant à la cérémonie protocolaire y auront droit) .

Article 9 - Discipline

- Interdiction de s'entraîner sur le circuit pendant les épreuves (Pénalité de 5 min)

- Interdiction à tout concurrent , qui a terminé , de franchir la ligne d'arrivée une nouvelle fois et/ou revenir en sens inverse.
(Déclassement) .

Article 10 - Réclamations

- Les réclamations «à l'amiable» seront reçues par le Représentant du Comité Régional , dans le quart d'heure qui suivra la proclamation des résultats (et avant la cérémonie protocolaire).

Il les examinera avec les Commissaires aux Règlements .

- Les réclamations officielles devront être faites par écrit , avant la cérémonie protocolaire .

Dans ce cas , les résultats de la catégorie concernée seront provisoires.

- Si la réclamation concerne un des trois premiers d'une catégorie, le titre de la catégorie concernée ne sera pas attribué .

Ces réclamations doivent être confirmées , dans les 24 h , par courrier recommandé au

Président du Comité Régional de Bourgogne
6 allée Docteur Subert
58000 NEVERS

accompagnées d'un chèque de 60 € , libellé au Comité Régional UFOLEP de Bourgogne .

Article 11

Le fait de s'engager implique que les concurrents aient pris connaissance de ce Règlement et l'acceptent dans son entier .

Le Comité d'Organisation